



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 15-18 novembre 2021

---

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 4 octobre 2021

WFP/EB.2/2021/5-C/1

Original: français

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## **Plan de travail de l'Auditeur externe**

### **Pour la période allant de juillet 2021 à juin 2022**

---

#### **Coordonnateur responsable:**

M. R. Bellin  
Directeur du Bureau de l'Auditeur externe  
tél.: 066513-2392

Cour des comptes  
FRANCE



# AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Plan de travail de l'Auditeur externe  
Pour la période allant de juillet 2021 à juin 2022



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>I.</b>	<b>MANDAT ET OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>MISSIONS ET RAPPORTS .....</b>	<b>5</b>
<b>III.</b>	<b>NORMES ET MÉTHODES .....</b>	<b>5</b>
<b>IV.</b>	<b>DOMAINES D'AUDIT .....</b>	<b>7</b>
	<b>A. Audits de performance .....</b>	<b>7</b>
	<b>B. Audits sur le terrain .....</b>	<b>9</b>
	<b>C. Audit des états financiers .....</b>	<b>9</b>
	<b>ANNEXE 1: Liste des sujets retenus pour la période 2021-2022 .....</b>	<b>12</b>
	<b>ANNEXE 2: Liste des sites retenus pour les audits sur le terrain durant la période 2021-2022 .....</b>	<b>13</b>

## I. Mandat et objectifs

1. Le présent document, soumis au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) pour information, constitue le plan de travail annuel de l'Auditeur externe et détaille les vérifications à effectuer entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022.
2. L'audit externe du PAM a été confié au Premier président de la Cour des comptes française, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2022, par une décision du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2015, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.
3. Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement, ainsi que dans l'appel à candidatures aux fonctions d'Auditeur externe. L'appel à candidatures, ainsi que l'offre de services de l'Auditeur externe, notamment son offre technique détaillée, validée par le Conseil, constituent le cahier des charges du mandat.
4. Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à vérifier les états financiers du PAM (article 14.1 du Règlement financier) et à formuler, s'il le souhaite, des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).
5. Le mandat donné à l'Auditeur externe dans le cahier des charges validé par le Conseil porte d'une part, sur la vérification des états financiers annuels, d'autre part sur l'examen de la performance et de la régularité de la gestion du PAM.
6. En application de l'article XIV.6 (b) du Règlement général et en vertu des articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier du PAM, le Directeur exécutif du PAM est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers. Conformément à l'article 3.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est également responsable de la gestion financière des activités du PAM, dont il rend compte au Conseil.
7. Une lettre de mission a été signée le 12 décembre 2016 afin de s'assurer que, conformément à la norme ISA 210, les obligations respectives de la direction et de l'Auditeur externe sont bien comprises.
8. La vérification des états financiers a pour objet de déterminer avec une assurance raisonnable si les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du PAM et les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public; si les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux politiques comptables prescrites; si les politiques comptables appliquées correspondent à celles de l'exercice précédent; enfin, si les transactions ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations données par les organes délibérants.
9. Dans le cadre de l'audit financier, l'Auditeur externe est amené à revoir et, le cas échéant, à tester certains mécanismes de contrôle interne ayant un impact significatif sur la préparation des états financiers. Il prend donc en considération les dispositifs de contrôle interne applicables à l'établissement des états financiers, en vue de définir des procédures d'audit appropriées en la matière et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces dispositifs. Même si ces travaux visent principalement à déterminer la stratégie d'audit financier, ils peuvent contribuer à mettre en évidence des possibilités d'amélioration du contrôle interne qui seront portées à la connaissance du PAM.
10. En ce qui concerne l'examen de la performance, les missions d'audit auront pour objectif de déterminer si dans les domaines examinés, les activités sont menées conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités et si des améliorations sont possibles.

11. Les audits de performance viseront également à s'assurer que les activités, les transactions financières et les informations sont, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux dispositions des textes fondamentaux du PAM.

## **II. Missions et rapports**

12. En vertu du cahier des charges, l'Auditeur externe doit produire chaque année un rapport d'audit sur les états financiers du PAM (soumis à l'approbation du Conseil) accompagné d'une opinion sur les comptes, et deux rapports sur la performance et la régularité de la gestion du PAM, autrement dénommés "rapports d'audit de performance" (soumis au Conseil pour examen). Il rend aussi compte de ses visites des bureaux extérieurs (certains bureaux régionaux, bureaux de pays et autres types de bureaux) dans des lettres d'observations adressées au Directeur exécutif. Enfin, l'Auditeur externe procède à la validation du projet de rapport annuel sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe soumis par le Secrétariat au Conseil pour examen.
13. Les lettres d'observations sur la gestion des bureaux extérieurs ne sont communiquées en principe qu'au Secrétariat. Cependant, l'Auditeur externe se réserve la possibilité de rendre compte, dans ses rapports adressés au Conseil, de tout sujet observé dans les bureaux extérieurs sur lequel il y aurait lieu d'attirer l'attention du Conseil.
14. L'audit des états financiers se déroulera en deux missions au Siège du PAM: la mission d'audit intérimaire, à l'automne de l'année d'exercice à l'examen (soit du 4 au 15 octobre pour l'exercice 2021), afin de comprendre et de tester les mécanismes de contrôle interne; et la mission d'audit final, au premier trimestre après la clôture des comptes (soit du 14 février au 4 mars 2022 pour l'exercice 2021), afin d'examiner un certain volume de transactions.
15. Les deux audits de performance consisteront également chacun en deux missions menées au Siège entre juillet 2021 et février 2022, l'une préparatoire, afin de finaliser le cadrage de la mission et de recenser les processus clés, l'autre finale, afin de tester les contrôles, collecter les preuves d'audit et tirer des conclusions.
16. L'Auditeur externe effectuera aussi plusieurs visites sur le terrain dans des bureaux de pays, en fonction des facilités de circulation ainsi que des conditions sanitaires. Ces missions, qui porteront sur la régularité de la gestion des bureaux, contribueront également aux audits de performance en fonction des thèmes sélectionnés. Elles pourront aussi porter sur des vérifications d'échantillons sélectionnés en fonction des risques pesant sur les éléments associés aux états financiers. Pour la période allant de juillet 2021 à juin 2022, les missions d'audit sur le terrain se dérouleront en octobre et décembre 2021.
17. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, les dates de soumission des rapports finaux au Secrétariat du Conseil sont fixées au 25 mars 2022 pour les rapports d'audit de performance et au 22 avril 2022 pour le rapport d'audit sur les états financiers et l'opinion sur les comptes.

## **III. Normes et méthodes**

18. Comme cela est prévu à l'article 14.3 du Règlement financier, l'audit des états financiers se déroule conformément aux Normes internationales d'audit, au Règlement financier du PAM ainsi qu'au mandat additionnel qui lui est annexé. Ces normes font partie des Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui gouvernent également la méthode suivie par l'Auditeur externe pour la réalisation des audits de performance et de régularité.

19. L'ensemble de ces normes imposent à l'Auditeur externe de se conformer aux règles de déontologie pertinentes, d'exercer un jugement professionnel, et de faire preuve d'esprit critique et d'indépendance tout au long de l'audit. Ni les organes délibérants, ni le ou les organes directeurs d'une organisation ne peuvent s'ingérer dans la sélection des questions à contrôler, la planification, la programmation, l'exécution des travaux, la communication des résultats, et le suivi des audits.
20. Lors de la planification des missions, les travaux d'audit, qu'il s'agisse des audits financiers ou des audits de performance, comprennent trois composantes essentielles: la compréhension de l'entité, l'évaluation du système de contrôle interne et l'identification des risques importants.
21. L'Auditeur externe planifie ses travaux de manière à:
  - répondre aux préoccupations essentielles du PAM et de ses organes directeurs au regard des objectifs d'efficience, d'efficacité et d'économie de la gouvernance et de l'emploi des ressources allouées par les donateurs. Il convient donc que les missions d'audit portent sur des sujets significatifs, notamment en raison de leur importance financière ou stratégique;
  - croiser cette approche avec d'une part, une analyse des risques de toutes natures susceptibles d'entraver la capacité du PAM à obtenir les résultats attendus par les États membres, d'autre part avec le programme d'audit interne et d'évaluation. Les domaines de contrôle retenus doivent être susceptibles d'apporter une valeur ajoutée au PAM, notamment parce que les risques qui pèsent sur eux sont élevés et parce que ces domaines n'ont pas été complètement examinés lors des audits réalisés récemment par les différents organes de contrôle.
22. L'Auditeur externe tient compte également, dans sa planification, de sa capacité à effectuer l'audit du domaine concerné compte tenu de l'information disponible et des moyens et délais qui lui sont accordés.
23. Afin d'établir son plan de travail pour la période allant de juillet 2021 à juin 2022 et sa stratégie pluriannuelle d'audit, l'Auditeur externe a actualisé son analyse des risques, ce qui lui a permis d'établir une liste de domaines de contrôle susceptibles de faire l'objet d'audits de performance, en raison de leur importance pour le PAM et de la valeur ajoutée des audits correspondants. L'annexe 2 présente la liste indicative des audits sur le terrain à effectuer cette année.
24. Le présent plan de travail annuel doit être complété, au moment de la planification opérationnelle de chaque audit, par une étude préalable permettant de définir avec plus de précision le périmètre du sujet de l'audit et d'élaborer un cahier des charges qui est communiqué à la direction ainsi qu'un plan de mission destiné aux équipes d'audit.
25. Aux fins de ce travail de planification opérationnelle, l'Auditeur externe organise des réunions de travail avec la direction du PAM avant le début de chaque mission d'audit.

## IV. Domaines d'audit

### A. Audits de performance

#### 1. *Les partenaires coopérants*

26. Le PAM entend par partenaire coopérant une entité à but non lucratif, notamment une entité gouvernementale, une organisation non gouvernementale ou une organisation du système des Nations Unies, qui a établi une relation contractuelle avec le PAM dans le but de contribuer à la mise en œuvre des activités de ce dernier<sup>1</sup>.
27. Les partenaires coopérants sont des acteurs majeurs de l'action du PAM, puisque celui-ci transfère à travers eux, selon des chiffres non audités à ce stade, l'équivalent de près 4 milliards de dollars<sup>2</sup> aux bénéficiaires. Le dernier audit externe les concernant remonte à 2014. Leurs responsabilités se sont accrues ces dernières années à la mesure de celles du PAM.
28. L'objectif de cet audit sera d'examiner si les partenaires coopérants du PAM sont gérés par le Secrétariat de manière optimale, en conformité avec les principes d'efficacité, d'économie et d'efficience.
29. Les questions clés de l'audit seront les suivantes:
  - La sélection des partenaires coopérants. Comment les besoins des bureaux de pays en matière de partenariat d'exécution sont-ils estimés? Quelle connaissance les bureaux de pays ont-ils des entités intervenant dans le domaine humanitaire dans leur périmètre géographique? Comment les appels à partenariat sont-ils gérés au sein des bureaux de pays? Quel soutien le Siège ou les bureaux régionaux apportent-ils dans le cadre de la sélection des partenaires? Quels sont les critères pris en compte lors de cette sélection?
  - La gestion des partenaires coopérants. Quelles sont les modalités juridiques de contractualisation avec les partenaires, y compris publics, et ces modalités permettent-elles une claire délimitation des responsabilités entre le PAM et les partenaires? Quels sont les mécanismes de contrôle prévus pour suivre la mise en œuvre des accords? Les mécanismes de rémunération des partenaires sont-ils adaptés?
  - L'appréciation de la performance des partenaires coopérants. Comment les performances des partenaires sont-elles appréciées et à partir de quels critères? Comment sont analysés et maîtrisés les risques propres à la gestion confiée aux partenaires coopérants? Comment l'information obtenue à l'issue de l'appréciation des performances est-elle synthétisée, traitée et utilisée? Quel type de compte-rendu est-il adressé au Secrétariat, au Conseil et aux donateurs? Quelles conclusions sont-elles tirées lorsque les performances sont jugées insuffisantes?

---

<sup>1</sup> Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption - WFP/EB.A/2021/5-B/1.

<sup>2</sup> Document interne du PAM. *Regional Bureaus and HQ NGO Partnerships Unit working together on Cooperating Partners Management.*

## **2. Les structures et mécanismes de supervision à la disposition de la direction**

30. Selon le PAM la supervision<sup>3</sup> est une composante du système de gouvernance qui vise à donner l'assurance que: a) les activités menées sont pleinement conformes au mandat; b) il est pleinement rendu compte des ressources allouées; c) les activités sont menées de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible; et d) le personnel et tous les autres collaborateurs respectent les normes les plus strictes en matière de professionnalisme, d'intégrité et de déontologie.
31. Cette définition désigne la supervision du point de vue des objectifs poursuivis et non de celui de ses modalités, ce qui tend à l'assimiler au contrôle interne en général. Pour l'Auditeur externe, la supervision peut être définie comme l'ensemble des mécanismes et structures utilisés par les agents non impliqués directement dans la gestion, en l'occurrence le personnel de direction, pour vérifier la gestion courante.
32. L'audit aura pour objectif d'examiner l'efficacité et l'efficience des moyens et méthodes utilisés par la direction du PAM afin d'obtenir une assurance suffisante sur les actions menées et les réalisations obtenues et éclairer la prise de décisions. Lors de l'audit l'on vérifiera notamment comment les décisions sont prises par la direction au vu des informations remontées à travers les mécanismes de supervision.
33. Les questions clés de l'audit seront les suivantes:
  - L'efficacité des mécanismes de supervision à la disposition de la direction. Cette partie, spécifiquement axée sur le fonctionnement de la deuxième ligne de défense, comprendra un examen des dispositifs mis en œuvre par la direction afin d'assurer la supervision: la Division de la gestion globale des risques, le réseau des agents chargés de la gestion des risques et de la conformité, les contrôles effectués par les bureaux régionaux et les moyens dont disposent à cet égard les directeurs de département, de division ou de pays à leur niveau. L'efficacité de ces mécanismes sera vérifiée: dans quelle mesure les outils de compte-rendu fournissent-ils effectivement des informations correctes et précises aux décideurs (déclaration de contrôle interne, rapport annuel sur les résultats, états financiers)? Des informations importantes font-elles défaut à la direction?
  - La pertinence des mécanismes de supervision à la disposition de la direction. La composition et la répartition des fonctions entre les différents mécanismes sont-elles optimales? Les objectifs que la direction cherche à atteindre au moyen de ces mécanismes, sont-ils conçus de manière rationnelle? Pourraient-ils être simplifiés ou complétés? La question portera sur la complémentarité et la cohérence entre les mesures de contrôle de deuxième ligne de défense et les activités des organes et fonctions de contrôle de troisième ligne de défense tels que l'audit interne et l'évaluation. Cette partie portera également sur la clarté des rôles et des mandats des structures de deuxième ligne, y compris la Division de la gestion globale des risques et les bureaux régionaux, et sur la délimitation des responsabilités et des rôles entre les bureaux régionaux et le Siège.
  - L'efficience des mécanismes de supervision. Les activités de surveillance sont-elles dotées de ressources suffisantes par rapport à la taille et aux risques des opérations? La question portera sur le coût de cette supervision, l'adaptation des ressources aux tâches à mener et la justification des montants dépensés. Cette question pourra être étendue à l'existence d'outils technologiques adaptés à la supervision: en d'autres termes, la technologie soutient-elle efficacement les pratiques de supervision partout au PAM ou existe-t-il des solutions numériques plus modernes?

---

<sup>3</sup> Cadre de contrôle du PAM (WFP/EB.A/2018/5-C), par. 2.



**B. Audits sur le terrain**

34. Le cahier des charges de l'Auditeur externe prévoit chaque année la vérification de plusieurs bureaux régionaux et bureaux de pays.
35. L'Auditeur externe a tenu compte, pour choisir les bureaux de terrain, de son analyse des risques, de la pertinence des bureaux concernés pour nos audits de performance et du caractère plus ou moins récent des derniers audits effectués par l'un des organes de contrôle.
36. L'essentiel des interventions du PAM se fait actuellement dans le cadre de situations d'urgence, dans des zones où les risques concernant la sécurité sont élevés. Compte tenu des difficultés qu'il y a à opérer dans des environnements par nature instables, l'Auditeur externe n'exclut pas de renoncer à se rendre dans un ou des pays dont la visite est prévue au programme.
37. L'impact de la crise sanitaire et alimentaire déclenchée par la pandémie de COVID-19 sur la disponibilité des bureaux concernés a été également pris en compte. Les déplacements sur le terrain ont été planifiés de manière à se dérouler le plus tard possible, entre les mois d'octobre et de décembre 2021, mais sont susceptibles d'être remis en cause en fonction des contraintes sanitaires et des restrictions de voyage. Cependant, compte tenu de ses obligations de reddition de comptes vis-à-vis du Conseil, il sera difficile à l'Auditeur externe de retarder davantage ces missions. Un effort sera donc attendu de la part des bureaux.
38. L'Auditeur externe a tenu compte de l'importance des montants concernés, mais notre jugement professionnel peut nous amener, dans certains cas, à nous éloigner de la logique strictement financière. La liste des sites envisagés figure à l'annexe 2.
39. Les travaux d'audit examineront systématiquement la régularité de la gestion, du point de vue des finances, du personnel, de l'administration et des opérations.
40. Les audits sur le terrain permettront également de recueillir des éléments utiles aux deux audits de performance qui seront réalisés pendant l'année, ainsi que de procéder aux vérifications complémentaires nécessaires dans le cadre de l'audit des états financiers du PAM. En effet, les bureaux de pays jouent un rôle essentiel dans la gestion des partenaires coopérants et sont des rouages cruciaux dans les mécanismes de supervision des activités.

**C. Audit des états financiers**

41. L'analyse préliminaire effectuée en début de mandat avait amené l'Auditeur externe à considérer que l'environnement de contrôle interne du PAM était caractérisé par un risque inhérent élevé lié à la nature et à la localisation des principales opérations du PAM, ainsi qu'à la structure très décentralisée laissant une large autonomie aux responsables à l'échelle des pays.
42. L'expérience acquise lors des audits financiers relatifs aux exercices 2016 à 2020 a confirmé cette évaluation initiale et a conduit à un renforcement de la coopération entre les équipes chargées de l'audit externe sur le terrain, les équipes chargées de l'audit de performance et les équipes chargées de l'audit financier, afin que les questions soulevées lors des examens de la performance et de la régularité puissent être correctement prises en compte pour l'audit financier.
43. Par ailleurs, le PAM est fortement tributaire des systèmes d'information, le progiciel de gestion intégré WINGS II jouant un rôle clé dans la tenue de la comptabilité et la préparation des états financiers. Compte tenu de cet enjeu important, l'Auditeur externe a effectué de 2016 à 2020 des revues des contrôles généraux informatiques de WINGS II et des contrôles applicatifs du processus achat, ce qui l'a conduit à formuler des recommandations pour améliorer la sécurité du système. Des actions correctives ont été entreprises par le

Secrétariat pour corriger des anomalies recensées lors des tests d'audit, mais les derniers tests effectués ont montré que certaines d'entre elles n'avaient pas disparu complètement.

44. La Division des technologies du PAM a admis à cet égard que certains risques ne disparaîtraient jamais totalement du fait de la nature des opérations du PAM: ces risques sont acceptés par le PAM et les procédures nécessaires sont en place pour les limiter. Ces risques sont notamment liés à la forte rotation du personnel, qui explique qu'un droit d'accès puisse subsister un certain temps après le départ d'un employé, ainsi qu'à l'impossibilité de respecter strictement la séparation des tâches dans les bureaux où les effectifs sont limités. Compte tenu de ces éléments, l'Auditeur externe a estimé qu'il y avait lieu de clôturer ses recommandations dans ce domaine, car il sera sans doute difficile au PAM d'aller beaucoup plus loin. Les contrôles mis en place permettent d'obtenir une assurance raisonnable sur la fiabilité des données comptables produites. Lors de l'audit de l'exercice 2021, l'Auditeur externe poursuivra néanmoins ses travaux dans ce domaine afin d'évaluer si les risques demeurent limités.
45. En outre, l'Auditeur externe a estimé, sur la base de ces cinq premières années d'expérience, que les états financiers comportent deux domaines à risque élevé:
  - a) La comptabilisation des produits provenant des contributions est le premier domaine sous vigilance particulière, en raison de l'importance que présente ce sujet pour un organisme financé uniquement par des contributions volontaires. Dans le cadre de l'audit financier relatif à l'exercice 2021, l'Auditeur externe continuera de confier à un auditeur expérimenté l'examen de la comptabilisation des produits et s'appuiera notamment sur des procédures de confirmation directe approfondies.
  - b) Lors des exercices précédents, l'Auditeur externe a déterminé que l'activité de transferts de type monétaire, en forte croissance, constituait un domaine à risque élevé, ce qui l'a conduit à charger un auditeur expérimenté d'effectuer des vérifications approfondies à cet égard, qui ont abouti aux observations et aux recommandations formulées dans les rapports d'audit financier relatifs aux exercices 2016 et 2017. Pour les exercices 2018 et 2020, l'Auditeur externe s'est appuyé sur cette expérience pour examiner, d'une part, la façon dont il a été donné suite à ses recommandations et, d'autre part, la façon dont cette activité est mise en œuvre sur le terrain. La même approche est suivie pour l'exercice 2021.
46. Outre les deux grands risques susmentionnés et le risque de fraude, qui demeure non négligeable et auquel un rapport de performance a été consacré en 2019, l'Auditeur externe a conclu que les postes ci-après étaient exposés à un risque inhérent et à un risque de contrôle élevés. Ces risques sont susceptibles d'être accrus par les effets de la pandémie de COVID-19 sur la disponibilité du personnel:
  - a) Trésorerie et équivalents de trésorerie;
  - b) Stocks;
  - c) Comptes fournisseurs, charges à payer, achats.
47. Pour ces postes importants soumis à un risque combiné élevé, l'Auditeur externe testera en profondeur les mécanismes de contrôle interne pendant la mission intérimaire et mènera des tests de validation approfondis pendant la mission finale. Il s'appuiera également sur des procédures externes de confirmation directe et, le cas échéant, tiendra compte des questions soulevées par les équipes chargées des audits de performance et celles chargées des audits sur le terrain.

48. Au cours de ses audits de terrain, l'Auditeur externe examinera si les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 au niveau de la gestion au quotidien des bureaux ont pu entraîner des lenteurs dans la liquidation des charges à payer et des produits à recevoir, ou des difficultés à procéder aux contrôles physiques obligatoires des stocks et autres actifs.
49. Enfin, le poste lié aux engagements à long terme vis-à-vis du personnel fait l'objet d'estimations significatives en raison des hypothèses utilisées et de la méthode actuarielle mise en œuvre pour estimer ces passifs. L'Auditeur externe continuera lors de l'audit de 2021 à porter une attention particulière à ce domaine, ce qui impliquera des contacts directs avec l'actuaire employé par le PAM.

## ANNEXE 1

### Liste des sujets retenus pour la période 2021-2022

<b>2016-2017-2018-2019-2020 (rappel)</b>	<b>Exercice 2021</b>
Bilan de la décentralisation Évolution des ressources humaines Pertes liées aux approvisionnements alimentaires Mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence Budgets de portefeuilles pays Prévention, détection et répression de la fraude Services de transport aérien Parc immobilier Initiatives internes d'importance primordiale Gestion de l'information sur les bénéficiaires	Supervision par la direction Partenaires coopérants

**ANNEXE 2****Liste des sites retenus pour les audits sur le terrain durant la période 2021-2022<sup>1</sup>**

	<b>Exercice 2021</b>
<b>Bureaux de pays</b>	Algérie
	Arménie
	Cuba
	Namibie
	Pakistan
	République centrafricaine
	République démocratique du Congo
	République dominicaine

---

<sup>1</sup> Cette liste est indicative sous réserve de changements imposés par la situation sanitaire.